

**Sujet :** [INTERNET] observations complémentaires  
**De :** Bruno Ladsous <ladsousbruno@gmail.com>  
**Date :** 09/03/2024 08:46  
**Pour :** pref-enquete-eoliendurenque@aveyron.gouv.fr  
**Copie à :** bruno.ladsous@sitesetmonuments.org

Madame la Commissaire-enquêtrice, chère Madame,

Un arrêt du Conseil d'Etat du 8 mars 2024 N° 465 036 vient percuter le contenu de l'étude d'impact dans son volet acoustique.

Contrairement à ce que l'opérateur pourra éventuellement tenter de vous faire accroire, les conséquences à retirer de cet arrêt embarquent le projet de Durenque, dont les études acoustiques devront être produites à nouveau.

Selon une méthode qui reste à définir, tant au plan des mesures elles-mêmes que des interprétations devant en être retirées.

Vous me permettrez certainement, à cet égard, de ne pas entrer dans des considérations juridiques complexes, dont la présente enquête publique n'est pas le lieu ni le moment.

bien cordialement vôtre,  
Bruno Ladsous, qui fut partie à cet arrêt du CE  
Tél. 06 49 69 39 59